



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

CALENDRIER DES SÉANCES 2024

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article 148.0.1 du *Code municipal du Québec*, avis est donné que le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 est adopté. L'heure et le lieu de la séance restent fixés à 19 h 30 à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit.

- Lundi 15 janvier
- Lundi 5 février
- Lundi 4 mars
- Mardi 2 avril
- Lundi 6 mai
- Lundi 3 juin
- Mardi 2 juillet
- Lundi 12 août
- Mardi 3 septembre
- Lundi 7 octobre
- Lundi 4 novembre
- Lundi 2 décembre

Séance extraordinaire pour le budget de 2025, **mercredi 18 décembre 2024**.

Donné à Saint-Esprit, ce 8^e jour de novembre 2023.

- Original signé -

Simon Franche
Directeur général et greffier-trésorier